

## NOTE

# Du Bulletin international des Sociétés de la Croix-Rouge à la Revue internationale de la Croix-Rouge : la Grande Guerre comme révélateur

**Annette Becker**

Annette Becker est professeure d'histoire contemporaine à l'Université de Paris-Ouest Nanterre et est spécialiste des guerres et des génocides. Elle est également membre du comité éditorial de la *Revue internationale de la Croix-Rouge*.

*Texte original en français*

## Résumé

*Lors de la Grande guerre, le Bulletin international des Sociétés de la Croix-Rouge synthétisa l'œuvre immense du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et des Sociétés nationales, devenues ensuite Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Sociétés nationales). Cet article a choisi de ne montrer qu'un angle, les tensions, voire les contradictions, entre le devoir de neutralité et d'impartialité du CICR et les engagements nationaux, voire nationalistes, des Sociétés nationales se retrouvant logiquement opposées en temps de guerre. Si un certain nombre d'articles du Bulletin révèlent les réelles avancées de la pensée sur la guerre et de la protection de ses victimes, d'autres montrent l'inertie due à cette contradiction fondamentale.*

**Mots clés :** Première Guerre mondiale, Bulletin International des Sociétés de la Croix-Rouge, prisonniers, civils, Sociétés nationales, victimes.



1914 avait été planifiée comme une année mémorable pour le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et sa publication principale. En effet, en juillet, le numéro 179 du *Bulletin International des Sociétés de la Croix-Rouge, publié par le Comité International fondateur de cette Institution*, fête sa 45<sup>e</sup> année et surtout le cinquantenaire de la Convention de Genève pour l'amélioration du sort des militaires blessés dans les armées de campagne du 22 août 1864. Des articles reviennent sur les différents aspects de la Convention et, pour la première fois, le *Bulletin* qui illustre parcimonieusement ses pages de photos en noir et blanc fuligineuses, a fait appel à la couleur pour un magnifique *arbre des Sociétés nationales*, solidement arrimé sur les bords du lac de Genève, au pied des Alpes (*voir photo n° 1*), ainsi légendée : « 1863-1913, l'œuvre de la Croix-Rouge depuis sa fondation, publié par le Comité international à Genève à l'occasion de l'exposition nationale suisse, en 1914<sup>1</sup> ». Une forte ramure divisée en trois se dresse fièrement à partir du tronc où est gravée en lettres rouges comme sur la couverture blanche de tous les numéros du *Bulletin* la devise *Inter Arma Caritas*. La branche du centre « travaux du Comité international » est flanquée à gauche de celle de « l'adhésion des gouvernements à la Convention de Genève » et, à droite, de la « formation des sociétés nationales de la Croix-Rouge ». Tous les rameaux portent des drapeaux, aussi multicolores que divers qui suivent la chronologie, de bas en haut. Depuis le début du siècle, les adhésions se sont multipliées et la Croix-Rouge semble promise à un avenir toujours plus efficace au service de la paix et, en cas de guerre, au service de ceux qui seraient juridiquement devenus « hors de combat », c'est à dire neutres au sens premier, sans possibilité de continuer la guerre pour leur camp, par la blessure ou la capture.

Mais les drapeaux, contrairement à la croix rouge sur fond blanc, représentaient aussi (d'abord ?) les gouvernements, le patriotisme, voire le nationalisme. Au moment même où le numéro de juillet 1914 sortait des presses, l'attentat de Sarajevo, l'engrenage des déclarations et des mises en garde, le jeu des alliances et des empires coloniaux avaient précipité l'Europe et le monde dans une guerre en contradiction abyssale avec les espoirs de la Convention : au 22 août 1914, combien de morts, de blessés, combien de prisonniers, sans compter tous les autres désastres en cours, dont les atrocités contre les civils lors des invasions n'étaient pas les moindres<sup>2</sup>.

En octobre 1914, le numéro 180 est le premier à paraître pendant la guerre. Les rédacteurs et éditeurs du *Bulletin* ont tout fait pour qu'il sorte en temps et heure, ce qu'ils continueront à effectuer au rythme de quatre numéros par an, janvier, avril, juillet, octobre, jusqu'au n° 197 d'octobre 1918. La guerre qui fait rage depuis août 1914 emplit les pages, irrémédiablement, ce qui n'empêche pas la publication des articles qui avaient été prévus auparavant, sans compter les retards techniques qui sont comblés au fur et à mesure. Ceux-ci étaient nettement moins importants que les graves retards intellectuels, politiques et d'appréciation générale des situations nouvelles, qui, loin d'être le seul fait des Sociétés nationales reflétées par leur *Bulletin*, ont concerné le monde entier pris dans la situation inextricable de la guerre mondiale.

1 *Bulletin international des Sociétés de la Croix-Rouge*, vol. 45, n° 179, 1914, p. 173.

2 Annette Becker « La Grande Guerre : guerre mondiale, guerre totale », *Revue internationale de la Croix-Rouge*, vol. 97, n° 900, Sélection française, 2015/4, 2016.



Photo 1. Image publiée par le CICR à l'occasion de l'exposition nationale Suisse de 1914, *Bulletin international des Sociétés de la Croix-Rouge*, vol. 45, n° 179, 1914.

En 1940, en plein milieu de la Seconde Guerre mondiale, l'historien et « plus vieux capitaine de l'armée française », Marc Bloch, dira « nous pensons en retard » pour expliciter la défaite de son pays, retard qu'il imputait en particulier aux décisions prises à l'aune de la Première Guerre mondiale<sup>3</sup>.

Cette formule pourrait s'appliquer au *Bulletin*, reflet de la Croix-Rouge et de ses Sociétés nationales, à leur anachronisme parfois devenu inertie devant les violences spectaculaires de la Grande Guerre. Pourtant, un certain nombre d'articles

3 Marc Bloch, *L'Étrange défaite*, in Marc Bloch, *L'Histoire, la Guerre, la Résistance*, Quarto Gallimard, Paris, 2006.

rèvelent aussi les réelles avancées de la pensée sur la guerre et de la protection de ses victimes. Des hésitations, des tergiversations, mais aussi des déclarations et des articles de fond. On voit à travers le *Bulletin* combien le CICR s'est accroché avec l'énergie du désespoir aux Conventions dont il était le gardien et à la force morale qu'il représentait, de peur que même cela, finisse par être violé puis aboli<sup>4</sup>. Cette approche quasi exclusivement juridique des problèmes au moment où tant de vies sont en jeu peut paraître plus que limitée, éthiquement inadmissible. Mais il faut bien comprendre la logique du raisonnement du CICR, la replacer dans son contexte historique et intellectuel. Il ne tire sa légitimité que des Conventions déjà ratifiées, de ses cinquante ans d'histoire, des résolutions passées et de la réciprocité entre les signataires devenus belligérants ennemis. Les mandats conditionnent l'intervention humanitaire, même si la force morale qui a été en partie agissante dans la guerre russo-japonaise puis dans les Guerres balkaniques, peut parfois contraindre les belligérants à plus de retenue, ou à des négociations. Bien que neutralité, humanité, compassion, offrissent l'apparence de s'opposer, terme à terme, à engagement, brutalité, représailles, les contradictions étaient multiples. Les organisations humanitaires et le CICR le premier, se sont trouvées dans une alternative minimale entre l'action sur le terrain et le témoignage sous forme de dénonciation. On peut agir et témoigner, agir sans témoigner, témoigner sans agir : les traces de ces trois positions sont légion dans le *Bulletin* qui est le miroir public de la contamination en chaîne de et par la guerre<sup>5</sup>.

Malgré la guerre, la structure générale et la présentation des numéros du *Bulletin* restent inchangées. Chaque numéro s'ouvre sur la rubrique « Comité international », avec les « ouvrages reçus ou nouveaux, sommaire bibliographique ». Suivent les circulaires à destination des membres et les déclarations du Président. Ainsi, en octobre 1914 on rappelle les « Devoirs internationaux aux Sociétés de la Croix-Rouge dans la guerre européenne ». Cette 158<sup>e</sup> circulaire aux Comités centraux est suivie d'un texte du Président Ador daté du 15 août : « Les besoins seront immenses, mais le Comité international a la ferme assurance que le zèle charitable de toutes nos sociétés sera à la hauteur des dévouements nécessaires<sup>6</sup> ». Mais, bien évidemment, une rubrique supplémentaire se met alors en place, « La guerre européenne », qui commence par d'abord par les activités du « Comité international » (I). Dans le premier numéro il s'agit de :

II. Les Croix-Rouges des neutres ;

III. Observation de la Convention De Genève ;

IV. Protestations<sup>7</sup>.

4 Voir Lindsey Cameron, « Le CICR dans la Première Guerre mondiale : une confiance inébranlable dans le pouvoir du droit ? » *Revue internationale de la Croix-Rouge*, vol. 97, n° 900, *Sélection française*, 2015/4, 2016.

5 Irène Herrmann, *L'humanitaire en questions, Réflexions autour de l'histoire du Comité international de la Croix-Rouge*, Les Éditions du Cerf, 2018.

6 Gustave Ador, « Devoirs internationaux des Sociétés de la Croix-Rouge dans la guerre européenne », *Bulletin international des Sociétés de la Croix-Rouge*, vol. 45, n° 180, 1914, p. 225 et s.

7 « La guerre européenne », *Bulletin international des Sociétés de la Croix-Rouge*, vol. 45, n° 180, 1914.

En outre, le dossier de plus en plus copieux consacré « L'Agence internationale des prisonniers de guerre » créée dès août 1864, montre bien que la première préoccupation de la Croix-Rouge concernait les prisonniers et les blessés. En 1912, la 6<sup>e</sup> résolution adoptée par la Conférence internationale de la Croix-Rouge proposait la création d'une telle agence... Sans pouvoir anticiper qu'en 1914, elle deviendrait si cruciale. Et bientôt la rubrique de l'Agence deviendra la plus importante en taille dans le *Bulletin*, autant et parfois plus que celle du Comité<sup>8</sup>.

Puis les Sociétés nationales, que ce soit celles des États qui étaient parties au conflit ou pas, ont la parole par ordre alphabétique. Or, dès le sommaire, les tensions inévitables dues à la contradiction entre l'universalité neutre de la Croix-Rouge et le nationalisme agressif de chacun des belligérants sautent aux yeux : si certaines Sociétés nationales se contentent de nouvelles assez banales, celles des États belligérants utilisent leur espace comme plateforme d'attaque contre leurs ennemis. Chacun est sûr qu'il respecte toujours les Conventions et les principes humanitaires mais que, pour celui d'en face, c'est une autre affaire.

## Les compte rendus d'ouvrages comme symptômes des contradictions

C'est souvent aux comptes rendus, rédigés soit à Genève, soit par les différentes Sociétés nationales qui s'emparent de volumes édités ou traduits dans leur langue, que l'on peut mesurer retards et avancées.

Ainsi, dans le numéro d'avril 1915, la Société nationale française propose un article, « la Fondation Carnegie dans les Balkans<sup>9</sup> », qui rend compte du volumineux rapport publié en avril 1914 sur les Guerres balkaniques. Il s'agit des deux terribles conflits de 1912 et 1913, aussi brefs que violents, trois semaines, en 1912, six en 1913. Ces guerres auraient pu devenir un cas d'école sur les violences et les membres de la Commission d'enquête internationale (dite Commission Carnegie) en étaient persuadés :

Nous devons réfléchir à l'abstention européenne. C'est la peur du compromis, la peur de déplaire à l'une ou à l'autre des nations, la terreur d'intervenir raisonnablement et à temps qui a mené à la crise, qui n'est pas d'hier ou d'aujourd'hui, mais aussi de demain<sup>10</sup>.

8 Ce que montre bien le dernier livre commémoratif publié par François Bugnon, *Face à l'enfer des tranchées, le CICR et la Première Guerre mondiale*, CICR, Genève, 2018.

9 « L'enquête de la Commission Carnegie dans les Balkans », *Bulletin international des Sociétés de la Croix-Rouge*, vol. 46, n° 182, 1915.

10 « Introduction » du Baron d'Estournelles de Constant in la *Fondation Carnegie pour la paix internationale, rapport de la commission internationale d'enquête dans les Balkans (Report of the International Commission to Inquire into the Causes and Conduct of the Balkan Wars)*, Publication n° 4, Washington, D.C., 1914, p. 4. Le livre devait paraître fin 1913 et avril 1914 était bien tardif. La Fondation Carnegie a été créée en 1910 par le milliardaire américain Andrew Carnegie dans le but de promouvoir la paix et d'étudier ce qui pouvait la mettre en danger. Presqu'immédiatement les Guerres balkaniques puis la Grande Guerre allaient la mettre à rude épreuve. Mais elle a continué sa promotion intellectuelle de la paix, en une vision généralement très américaine vue son origine ; pendant la Grande Guerre elle était présidée par *Nicholas Murray-Butler*, qui était aussi président de la Columbia University, New-York. Voir *Nadine Akhund et Stéphane Tison (dir.) En guerre pour la paix, correspondance Paul d'Estournelles de Constant et Nicholas Murray-Butler, 1914-1919*, Alma éditeur, Paris, 2018.

Ces experts internationaux avaient bien vu que les atrocités avaient rencontré le « silence », « l'abstention » et ils voulaient dire, en toute « indépendance », la « vérité ». Persuadés du bien-fondé de leur mission, ils croyaient – quelle ironie noire – avoir été entendus :

Aujourd'hui, les Grandes puissances ne sont manifestement pas désireuses de faire la guerre. Chacune d'entre elles, l'Allemagne, l'Angleterre, la France et les États-Unis, pour n'en citer que quelques unes, a découvert la vérité évidente que plus un pays est riche plus il a à perdre de la guerre, et chaque pays tient à la paix avant tout<sup>11</sup>.

Or quelques mois après, avait lieu l'assassinat de Sarajevo et la poudrière s'enflammait, la guerre de 1914 éclatait comme une troisième guerre balkanique d'où le reste de l'Europe ne serait cette fois pas absente, oh combien. La paix était perdue et l'on n'eut jamais le temps de réfléchir aux conclusions de la Commission Carnegie : « Les réels coupables dans cette longue liste d'exécutions, d'assassinats, de noyades, d'incendies, de massacres et d'atrocités citée par notre rapport ne sont pas les peuples des Balkans. La pitié doit l'emporter sur l'indignation. Ne condamnons pas les victimes<sup>12</sup> ».

Les rédacteurs de la note parue dans le *Bulletin* d'avril 1915 n'ont pas choisi au hasard de parler de ce rapport Carnegie : ils veulent rappeler l'importance tant du droit de La Haye que du droit de Genève, au moment où le CICR et les Sociétés nationales sont de nouveau sollicitées, oh combien<sup>13</sup>. On doit lire cette note critique comme une mise en abyme du temps des guerres si semblables et si différentes, de 1912 à 1914-1915 :

Les dispositions relatives aux prisonniers sont violées. En général, et à part des exceptions qui font honneur à ceux à qui elles sont dues, la liberté de nuire, laissée aux belligérants, est illimitée. L'enquête de la Commission révèle bien des cas où le respect des malades et blessés, la protection due aux hôpitaux et installations sanitaires ne furent pas observés. (...) Il en ressort la constatation lamentable que tous les efforts pour humaniser la guerre s'évanouissent et n'existent plus dès que la guerre atroce a réveillé la bestialité humaine en lui lâchant la bride, quand encore ce débordement n'est pas encouragé par les chefs ou tout au moins officiellement toléré<sup>14</sup>.

Cette « bestialité humaine », épinglée avec force dans la section de la Société nationale française en 1915, n'est évidemment plus pensée comme universelle : les ennemis de la France dans ce conflit mondial, en particulier l'Allemagne, ne sont-ils pas les auteurs de guerre, bien plus de cette guerre-là, aux violences inavouables ?

11 Rapport de la commission Carnegie, *op. cit.* p. 17.

12 *Ibid.*, p. 19. Voir Annette Becker, « Les victimes, entre "innocence", oubli et mémoire », *Revue suisse d'histoire*, numéro spécial, « Victimes », vol. 57, n° 1, 2007.

13 Voir le remarquable livre de Maartje Abbenhuis, *The Hague Conference and International Politics, 1898, 1915*, Bloomsbury, Londres et New York, 2019.

14 « L'enquête de la Commission Carnegie dans les Balkans (Bibliographie) », *Bulletin international des Sociétés de la Croix-Rouge*, vol. 46, n° 182, 1915, pp. 229–230.

Les pages du *Bulletin* révèlent particulièrement l'agressivité réciproque extrême de la France et de l'Allemagne. Ainsi, les commissions d'enquête sur les atrocités commises en 1914 lors de l'invasion des territoires belge et français sont niées par la Société nationale allemande :

Réfutations des accusations formulées par le gouvernement français (...) : ces accusations sont des mensonges, le commandement de l'armée allemande a su au contraire maintenir, par tous les moyens, la discipline et faire observer, strictement, sur tous les lieux de combat, les règles du droit de la guerre. (...) [Le gouvernement allemand] impute à la population française elle-même, les actes de pillage dont les Allemands sont à tort accusés. Il reproche aux soldats français d'avoir achevé des blessés et commis des cruautés atroces sur leurs ennemis sans défense<sup>15</sup>.

Partout, en effet, un darwinisme social issu de la pensée du XIX<sup>e</sup> siècle est à l'œuvre. Racisme, mépris ethnique et social, autant d'éléments qui ont, consciemment ou non, intoxiqué les systèmes de représentations une fois la guerre déclarée, en particulier dans le temps d'anomie qui caractérise les invasions. Comme l'a remarqué Pierre-André Taguieff à propos de la haine anti-allemande entre 1914 et 1918, « ou bien on est homme ou bien on est allemand. Formule de l'exclusion universaliste<sup>16</sup> ». Si le « bien » est l'humain universel, le « mal » doit être rejeté du côté de l'inhumain, voire de l'a-humain : d'où la déshumanisation de l'ennemi, dans un premier temps rayé de la civilisation pour devenir un « sauvage » ou un « barbare », puis, dans certains cas, ravalé au niveau de l'animal ; de l'animal nuisible, donc à éradiquer. Les belligérants, y compris par les tribunes de leurs Sociétés nationales publiées dans le *Bulletin* se montrent anti-humanitaires par excellence.

Que peut faire le CICR qui lutte pour l'universel humain ? Le plus sage est de ne pas publier dans le *Bulletin* ce qui exprimerait des thèses aussi éloignées des préceptes de la Croix-Rouge que répandues sur le terrain. C'est ce qui explique sans doute que ni les exactions des invasions, ni celles commises sous couvert de la guerre dans les Empires russe – pogroms et déplacements forcés de population – et ottoman – extermination des Arméniens – ne trouvent une place appropriée dans le *Bulletin* alors que les archives de la Croix-Rouge à Genève en sont emplies. On ne les a pas publiées, comme si pousser les exactions sous le tapis, mentir par omission, pouvait réellement les dissimuler. Et ce n'étaient pas, quand il s'agissait d'exactions à l'interne des Empires, russe ou ottoman, les Sociétés nationales russe ou turque qui allaient les publier. En fait, ces dénonciations existaient, mais comme dispersées dans le *Bulletin*, au détour d'une remarque sur telle ou telle attitude d'un pays, comme lorsque les autorités allemandes d'occupation avaient voulu dissoudre la Croix-Rouge belge, on revient aux atrocités allemandes et on compare même avec les exactions contre les Arméniens, mais sans jamais y consacrer un article complet. Partout, la vocation première, adoucir le sort des blessés et surtout des prisonniers, remplaçait

15 « Réfutation des accusations formulées par le Gouvernement français (Bibliographie) », *Bulletin international des Sociétés de la Croix-Rouge*, vol. 46, n° 183, juillet 1915, p. 353.

16 Pierre-André Taguieff, *La force du préjugé*, Gallimard, 1990, p. 144.

tout et peut-être aussi les prémisses de la discrétion, voire de la confidentialité, pour réussir la mission première<sup>17</sup>.

## **L'Agence internationale des prisonniers de guerre, cœur rassembleur de l'action des Sociétés nationales et du Bulletin**

Prenons un des sommaires du *Bulletin*, – ils sont à peu près tous semblables – pour montrer le poids de l'Agence internationale, le numéro 186, d'avril 1916 :

Agence internationale des prisonniers de guerre :

- I. Introduction.
- II. Ordonnances et renseignements généraux concernant les prisonniers chez les belligérants.
- III. De l'application de la Convention de Genève.
- IV. L'Activité à Copenhague, Vienne, Rome Petrograd, Constantinople et Sofia.
- V. Le travail à Genève.
- VI. Les civils.
- VII. Sanitaires.
- VIII. Grands blessés et malades.
- IX. Trésorerie et dons.
- X. Statistiques et résultats<sup>18</sup>.

La qualité et le nombre ahurissant des interventions de l'Agence internationale des prisonniers de guerre, mission et tâche première du CICR pendant cette guerre, ne doivent surtout pas être sous-estimés : le *Bulletin* insiste par centaines de pages sur le sort des blessés et des prisonniers, y compris et c'est à signaler, les prisonniers civils, ceux issus des territoires occupés en particulier, pour lesquels pourtant le Comité n'avait pas liberté de mouvement et d'intervention malgré les Conventions de la Haye. Mais si les civils avaient été évoqués aux différentes réunions de la Haye, comme le dit justement Gustave Ador en 1917, jamais un tel nombre de prisonniers civils n'avait été envisagé<sup>19</sup>.

La Grande Guerre a été le moment tournant où le CICR a pu se mettre complètement au service des blessés et des prisonniers, renseigner sur les prisonniers militaires, les protéger au nom des accords passés et améliorer leur condition dans un présent plus épouvantable que tout ce qui avait pu être imaginé depuis un demi-siècle.

Le *Bulletin* insiste sur les trois axes phares du travail acharné de l'Agence : trouver les noms, les listes, centraliser à Genève et collationner dans un fichier par pays, puis par lieu et par régiments, tâche démesurée effectuée par 1 200 bénévoles,

17 Annette Becker, « Les dilemmes de la protection des civils des territoires occupés : l'exemple précurseur de la Première Guerre mondiale », *Revue internationale de la Croix-Rouge*, vol. 94, n° 885, Sélection française, 2012/1, pp. 55-71.

18 *Bulletin international des Sociétés de la Croix-Rouge*, n° 186, 1916.

19 Discours lors de la Conférence internationale de la Croix-Rouge à propos des prisonniers civils : « Introduction sommaire à la question concernant les civils », septembre 1917, p. 1, Archives CICR 411/10. Voir aussi A. Becker, *op. cit.*, note 2.



Photo 2. Photo des bénévoles de l'Agence internationale des Prisonniers de Guerre devant le Musée Rath qui fut fermé de 1916 à 1919 pour accueillir l'Agence. *Bulletin international des Sociétés de la Croix-Rouge*, vol. 46, n° 181, 1915, p. 24.

en majorité des femmes, dont la photographie devant le Palais Rath est publiée en pleine page en 1915 (voir photo n° 2). Activité d'enquête, de centralisation, contacts avec les familles... Tous les numéros reviennent sur ce rôle inouï et publient parfois *in extenso* les visites des délégués dans les camps de prisonniers. Les archives rendent compte de plus d'actions encore, mais la lecture du *Bulletin* ne peut que confirmer ces efforts qui n'ont pas été marginaux, loin de là<sup>20</sup>.

Les premiers bilans sont publiés en 1917, puis revus en 1918. Les chiffres sont saisissants : des millions de lettres, de cartes réponses, de colis, de mandats ont été échangés grâce à l'Agence. Les dons et dépenses sont additionnés, en des sommes astronomiques. On peut toutefois se demander si tous ces chiffres n'ont pas quelque chose de trivial. Les contemporains dans l'ensemble, belligérants ou pas et le CICR en tête, n'avaient pas encore conçu, et pour cause, le message développé pendant la Seconde Guerre mondiale par Arthur Koestler : « les statistiques ne saignent pas, c'est le détail qui compte<sup>21</sup> ». On se contente hélas sans doute un peu trop, à coups de statistiques de milliers de lettres et de colis envoyés, de bénévoles travaillant à

20 Voir Annette Becker, *Oubliés de la Grande Guerre; Humanitaire et culture de guerre, populations occupées, déportés civils, prisonniers de guerre*. Noësis, Paris, 1998. Et, plus récemment, Cédric Cotter, *S'Aider pour survivre. Action humanitaire et neutralité suisse pendant la Première Guerre mondiale*, Georg éditeur, Chêne-Bourg, 2018.

21 Arthur Koestler, *Arrival and Departure*, Macmillan, New York, 1943 (en français, « croisade sans croix », Calmann-Levy, Paris, 2005).

l'agence, de nombres de visites des camps de prisonniers assurées par les délégués, etc. Et les souffrances extrêmes des êtres humains, leurs perceptions, leurs affects, – le détail – ne sont pas vraiment décrits. Dans ce domaine, la Société nationale française peut certainement obtenir la palme de l'intelligence humanitaire en 1914 pour avoir publié un extrait du *Bulletin professionnel des infirmières et gardes malades* aux statistiques – fondées sur quoi ? – prouvant que 54 % des blessés avaient été guéris – et pouvaient donc retourner au front – et que seulement 3,5 % étaient décédés... On n'avait pas dû compter les hécatombes d'août et septembre 1914 car on conclut : « Un taux de mortalité aussi bas était inconnu dans les guerres précédentes<sup>22</sup> ».

## Penser l'œuvre humanitaire, des militaires aux civils

Au-delà des chiffres, l'ambiguïté du combat de la Croix-Rouge reflétée par le *Bulletin* vient avant tout de l'impossibilité des belligérants d'intérioriser neutralité et impartialité : si l'on s'occupe bien de ses propres prisonniers, comment l'abominable ennemi lui, le ferait-il ? Ainsi en janvier 1915 la Croix-Rouge monténégrine se plaint de ce que les prisonniers austro-hongrois sont bien traités au Monténégro, mais qu'en revanche les prisonniers monténégrins sont abusés par la double monarchie, ne pouvant ni communiquer avec leurs familles ni recevoir des dons<sup>23</sup>. Pourtant les Autrichiens considèrent qu'ils se comportent d'autant correctement qu'un rapport favorable de l'ambassadeur d'Espagne les a confortés<sup>24</sup>.

Comment la Croix-Rouge exigerait-elle au nom de la neutralité humanitaire ce qu'on sait trop bien impossible à respecter pour l'autre ? La neutralité, l'impartialité ne sont pas pensables, elles sont impensables. Il est sûr que le juridisme étroit du CICR, réfléchi en partie dans le *Bulletin*, son obstination à ne travailler que dans les limites des conventions ratifiées, au risque de se voir interdire toute action par les belligérants, a parfois joué contre ses efforts, quand il a fallu fermer les yeux sur telle ou telle décision nationale pour pouvoir espérer agir dans un autre secteur. Le CICR a pu admettre d'une main ce qu'il ne pouvait que condamner de l'autre au risque de mettre en péril toutes ses actions de rapatriements ou de secours ; ainsi bien des ambulances et des hôpitaux, bien des navires-hôpitaux, ont été bombardés ou torpillés. Les protestations ne pouvaient que rester lettre morte dans un monde de belligérants où chacun agissait à sa guise, persuadé que seul l'autre était nocif et ne respectait pas les minima humanitaires.

Mais comme le disent souvent aujourd'hui les excellents juristes qui depuis Genève réfléchissent sans relâche au droit international humanitaire, il faut savoir regarder le verre à moitié vide et le verre à moitié plein. Et, pour prendre l'exemple des civils en souffrance extrême, justement parce qu'ils n'avaient pas été inclus

22 « Un taux de mortalité aussi bas était inconnu dans les guerres précédentes », in « La statistique des blessures de guerre », *Bulletin international des Sociétés de la Croix-Rouge*, vol. 45, n° 182, 1915, p. 230. Voir aussi Jean-Michel Steg, *Le Jour le plus meurtrier de l'histoire de France : 22 août 1914*, Fayard, Paris, 2014.

23 « La guerre européenne », *Bulletin international des Sociétés de la Croix-Rouge*, vol. 46, n° 181, 1915, p. 21.

24 « Réponse du Comité central de Vienne à notre 163e circulaire concernant l'égalité de traitement des prisonniers », *Bulletin international des Sociétés de la Croix-Rouge*, vol. 46, n° 182, 1915, p. 203 et s.

dans les Conventions, le *Bulletin* rend compte immédiatement de leurs souffrances particulières et des efforts continus plus ou moins couronnés de succès pour leur venir en aide. Ainsi, dès janvier 1915, un long article du Dr. Frédéric Ferrières qui dirige dès alors la section civile de l'Agence, pose très bien les différentes questions, en particulier celle de l'égalité de traitement pour les prisonniers de guerre militaires ou civils. Il a bien compris qu'en particulier dans les régions occupées, les familles isolées sont victimes d'une double, voire d'une triple peine : occupées – donc prisonnières dans leurs propres régions –, sans nouvelles de leurs prisonniers militaires puisque les hommes étaient partis à la guerre avant invasions et occupations ennemies – et pour certaines, surtout à partir de 1915 –, envoyées en déportation.

La section civile de l'Agence a donc été entraînée à une tâche bien plus étendue que ce n'était à prévoir au début, mais elle ne songe pas à s'y soustraire si elle peut contribuer à soulager des souffrances parfois plus cruelles, si possible, que celles des combattants, puisqu'il s'agit le plus souvent de victimes absolument désarmées en face des horreurs de la guerre<sup>25</sup>.

Désormais tous les numéros du *Bulletin* consacrent des développements aux civils. On retrouve pour eux la même volonté d'aider par tous les moyens, mais dans la dichotomie transversale de la guerre pointe la même instrumentalisation par les belligérants, les Sociétés nationales arborant toujours leurs couleurs. À titre d'exemple, voici un extrait de la contribution de l'Autriche à propos des prisonniers civils :

Chez nous les étrangers suspects – les non suspects peuvent circuler librement – sont, ou bien retenus captifs dans des camps spéciaux, auquel cas ils sont traités comme des prisonniers de guerre, ou bien simplement confinés dans un certain territoire... D'après les nouvelles que nous avons reçues, ces internés paraissent avoir été traités de façon barbare dans les autres États. Nous avons appris de source sûre de France, que les internés civils sont dans plusieurs camps de concentration<sup>26</sup>, traités de la façon la plus misérable, qu'ils doivent remplir les fonctions les plus basses et sont exposés aux iniquités les plus intolérables. Les nouvelles venues de Russie sont encore plus lamentables : les ressortissants de pays ennemis sont déportés dans des contrées très éloignées et simplement abandonnés à leur malheureux sort sans que les autorités s'inquiètent d'eux. Nous nourrissons les craintes les plus fondées qu'un grand nombre de nos concitoyens en Russie aient été anéantis par le froid et la faim<sup>27</sup>.

Pour chacun, « chez nous », on respecte les lois de l'humanitaire, « dans les autres États », au contraire, tout n'est que barbarie. Les Allemands, à l'idéologie d'encerclés,

25 « L'agence internationale des prisonniers de guerre (Sixième article) », *Bulletin international des Sociétés de la Croix-Rouge*, vol. 47, n° 185, janvier 1916, p. 37 et s.

26 Camp de concentration : invention du XIX<sup>e</sup> siècle, due aux Espagnols à Cuba puis aux Britanniques pendant la Guerre des Boers. Voir Annette Becker, « A Great War Too Long Forgotten: Civilians as Targets », in Evers and David Pan (dir.), *Europe and the World: World War I as Crisis of Universalism*, Telos Press, Candor, 2018.

27 « Réponse du Comité central de Vienne à notre 163<sup>e</sup> circulaire concernant l'égalité de traitement des prisonniers », *Bulletin international des Sociétés de la Croix-Rouge*, vol. 46, n° 182, 1915, p. 203 et s.

vont même plus loin, reprochant aux Russes<sup>28</sup> en particulier, de maltraiter leurs ressortissants, en particulier les enfants, au point de les dé-germaniser, une atteinte contre leur intégrité culturelle et nationale même :

À tous ces enfants réfugiés de la Prusse orientale vinrent s'ajouter ceux que déversaient en grand nombre, par la Suède ou la Roumanie, les camps de concentration de civils en Russie. Ceux-ci étaient plus misérables peut-être encore que les autres. En outre, il ne s'agissait pas seulement de les conserver à leur patrie, mais de leur en redonner une, et toute leur formation était à faire dans ce domaine<sup>29</sup>.

On a sans doute affaire ici aux réfugiés d'origine allemande parfois installés depuis deux siècles ou plus en Russie. Les enfants sont victimes de la guerre, oh combien, et le CICR prend toute sa part dans leur sauvegarde. Mais la Société nationale allemande en profite pour pousser son hyper nationalisme, dont les conséquences se feront sentir loin dans les années 1930 et 1940.

## Conclusion

Comme on l'a vu, les belligérants de la Grande Guerre s'interdisant par essence la neutralité, le CICR ne peut en tirer très vite qu'une conclusion, à l'image d'une autre puissance caritative transnationale, la papauté : il faut faire la paix. Le voilà, comme bien d'autres organisations humanitaires en double décalage avec les belligérants, neutralité et paix se révélant tout aussi impossibles dans la tourmente de la guerre. Reste la lucidité, exprimée avec amertume par Frédéric Ferrières grand pourfendeur des représailles en particulier :

La préoccupation du mal qu'on espère faire à l'ennemi prime trop souvent la pensée du bien qu'on pourrait se faire à soi-même, c'est la mentalité de la guerre, on en revient... après ; parfois quand il est trop tard<sup>30</sup> !

Annotant son propre article dans son exemplaire de ce numéro du *Bulletin*, annotations désormais conservées dans les archives du CICR, Ferrières poursuit ainsi :

En temps ordinaire ce n'est déjà pas une tâche aisée de dire la vérité... Mais combien cette tâche est-elle rendue plus difficile dans ces temps critiques où la guerre a surexcité les passions et où la haine aveugle les peuples. Un neutre qui jugerait les choses de la guerre du point de vue d'un belligérant, ne serait plus un neutre... Pourtant qu'il soit permis au neutre de faire cette humble prière, qu'on ait confiance en lui, sans quoi son travail serait vain et inutile<sup>31</sup>.

28 Pour les Allemands, les Russes étaient les barbares des barbares, invention de guerre encore une fois, quand on connaît l'avance sur les questions humanitaires des Russes qui s'était bien manifestée en particulier à La Haye avec le juriste Martens.

29 « Allemagne: Les secours de la Croix-Rouge aux enfants de réfugiés », *Bulletin international des Sociétés de la Croix-Rouge*, vol. 47, n° 187, 1916, p. 314 et s.

30 « Agence internationale des prisonniers de guerre (Treizième article) », *Bulletin international des Sociétés de la Croix-Rouge*, vol. 48, n°192, 1917, p. 397 et s.

31 Propres annotations du Dr Frédéric Ferrière, sur son exemplaire du *Bulletin international des Sociétés de la Croix-Rouge*, vol. 48, n°192, 1917, p. 413. Disponible à la consultation dans les archives du CICR à Genève.



Photo 3. Photo du Prix Nobel de la Paix attribué au CICR le 11 décembre 1917. *Bulletin international des Sociétés de la Croix-Rouge*, vol. 49, n° 194, 1918.

Le travail du CICR pendant ces quatre ans a-t-il été « vain et inutile » ? Non, bien au contraire. Et c'est finalement l'équilibre des misères, peut-être ce que Dunant appelait la neutralité de la victime, qui a permis des avancées pendant le conflit, des transferts de grands blessés à ceux des prisonniers, de la lutte – peu entendue – contre « les gaz vénéneux » et les torpillages de navires-hôpitaux au refus de la prise d'otages prisonniers militaires ou civils, à la compréhension médicale de la « psychose du barbelé » dont souffraient tant de prisonniers.

Aussi le *Bulletin* est-il fier d'annoncer que le Prix Nobel de la Paix a été attribué au CICR en 1917 et il publie la photographie de la médaille (voir photo n° 3).

On rappelle qu'Henri Dunant avait reçu le premier prix Nobel de la Paix en 1901 et que ses successeurs agissent dans la prolongation de ses actions, « au profit de l'humanité souffrante<sup>32</sup> » :

Le Comité International voit, dans cette récompense de son travail et cette appréciation de ses efforts, un puissant encouragement à persévérer dans la tâche qui lui a été indiquée dans les accords internationaux, à savoir celle d'une constante et agissante préoccupation de l'amélioration du sort des blessés, des malades et des prisonniers, dans un esprit de neutralité et d'impartialité absolues, conformément à sa devise, *Inter Arma Caritas*<sup>33</sup>.

Il n'est pas étonnant de trouver sur la page opposée un portrait de Florence Nightingale, le Royaume-Uni voulant aussi prouver avec l'héroïne de la Guerre de Crimée, son avance humanitaire, au moment où la Révolution russe et les déboires de la Société nationale russe affolent le monde, dont le CICR.

Au 15 janvier 1919, la publication plus que cinquantenaire, devient la *Revue Internationale de la Croix-Rouge*, suivie du *Bulletin international des Sociétés de la Croix-Rouge*. Deux publications en une et mensualisation : il a fallu quatre ans de guerre et de paradoxes pour que la césure évidente à la lecture entre le CICR et les Sociétés nationales devienne institutionnelle, non sans que la réunion physique dans un même volume ne prolonge les ambiguïtés que nous venons d'étudier. On a désormais d'une part la *Revue* dont l'éditorial fondateur du premier numéro est signé d'un triumvirat issu du *Bulletin*, Paul Des Gouttes pour le Comité international, Etienne Clouzot pour les Services de l'Entente à l'Agence internationale des prisonniers de guerre et K. de Watteville pour les Services des Empires centraux à l'Agence internationale des prisonniers de guerre :

Au lieu de panser seulement les blessures, la Croix-Rouge veut remédier aux maux entraînés par la guerre ; elle appliquera toutes ses forces à résoudre les grands problèmes à peine abordés de la rééducation des mutilés, de la lutte contre la tuberculose, et, dans une acception plus large, elle aura désormais pour visée constante l'atténuation des misères humaines<sup>34</sup>.

Le *Bulletin*, pour sa part, conserve sa numérotation pour arriver au n° 197 en janvier 1919 et il garde sa ligne éditoriale, dans le but de

donner une publicité plus large aux comptes rendus de l'activité charitable. (...) à côté de la partie officielle où seront toujours insérées les nouvelles de chaque Croix-Rouge, il fera place à des articles signés sur toute question d'assistance d'intérêt général où chacun pourra librement exposer son point de vue, dénoncer l'injustice, appeler à l'aide<sup>35</sup>.

32 « Le Prix Nobel de la Paix au Comité International », *Bulletin international des Sociétés de la Croix-Rouge*, vol. 49, n° 193, 1918, p. 15 et s.

33 *Ibid.*, p. 18.

34 *Revue internationale de la Croix-Rouge et Bulletin international des Sociétés de la Croix-Rouge*, vol. 1, n° 1, 1919, p. 1.

35 *Ibid.*, p. 2.

À la fin de la Grande Guerre, la *Revue* fit connaître son avis en des termes très clairs :

Elle est finie la grande guerre ! (...) On devine la joie avec laquelle le Comité International s'est associé à ce grand et heureux événement, dont la soudaineté l'a surpris comme tant d'autres, mais après lequel, au nom de l'humanité souffrante, il soupirait comme tout le monde<sup>36</sup>.

Le tout est de définir comment... Joie, soulagement, mais au temps des bilans des souffrances, des violences, de la « psychose du fil de fer » et des « tombes<sup>37</sup> » que la guerre avait infligés à l'humanité, s'ajoutait immédiatement le legs le plus pressant de la guerre : des centaines de milliers de réfugiés déferlant des Empires russes et ottomans, la faim consumant toute l'Europe du centre et de l'Est, les reconstructions à mener<sup>38</sup>. CICR et Sociétés nationales n'auront pas assez d'une publication désormais mensuelle pour souligner leurs actions et réfléchir à ce qui pourrait – vœu pieux – permettre l'allègement de leurs interventions potentielles, – contre les représailles ou pour les civils –, tout en revenant aux principes fondamentaux ayant présidé à leur création. Le premier numéro publié en janvier 1919 est caractéristique : la chronique sur « la situation des prisonniers de guerre et des internés civils depuis la conclusion des armistices<sup>39</sup> », est suivie par un article intitulé « L'appel de la Société évangélique de Genève en 1859 en faveur des blessés de Solférino<sup>40</sup> ». La *Revue* et le *Bulletin* ont été modifiés, mais l'œuvre de la Croix-Rouge reste protestante et genevoise, quelque qu'ait été son implication dans la Première Guerre mondiale<sup>41</sup>.

36 « Comité International », *Revue internationale de la Croix-Rouge et Bulletin international des Sociétés de la Croix-Rouge*, vol. 1, n° 1, 1919, p. 69.

37 Voir Chronique sur les « Tombes » p. 299 et s. et Bibliographie, *Die Stacheldraht-Krankheit, Beiträge zur Psychologie des Kriegsgefangenen* (« psychose du fil de fer »), p. 314 et s., *Revue internationale de la Croix-Rouge et Bulletin international des Sociétés de la Croix-Rouge*, vol. 1, n° 3, 1919.

38 Bruno Cabanes, *The Great War and the Origins of Humanitarianism, 1918–1924*, Cambridge University Press, Cambridge, 2014.

39 *Revue internationale de la Croix-Rouge et Bulletin international des Sociétés de la Croix-Rouge*, vol. 1, n° 1, 1919, p. 37.

40 *Revue internationale de la Croix-Rouge et Bulletin international des Sociétés de la Croix-Rouge*, vol. 1, n° 1, 1919, p. 57.

41 Voir l'article de Daniel Palmieri dans ce numéro de la *Sélection française* de la *Revue*.

